

EMPREINTES

Le lien demeure

INTITULÉ(S)

Date jour 1 :...../...../.....

Date jour 2 :...../...../.....

Date jour 3 :...../...../.....

Date jour 4 :...../...../.....

Accueil 9 heures. Formation de 9h30 à 17h.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A compléter lisiblement. Inscription définitive, après acceptation par Empreintes - sous réserve de places disponibles.

Coordonnées stagiaire	Coordonnées structure
<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	Collectivité, organisme, entreprise, association.
Nom :	Nom de la structure :
Prénom :
<input type="checkbox"/> Bénévole <input type="checkbox"/> Autre
Précisez :
Adresse :
.....
Code postal :
Ville :
Courriel :@.....
Téléphone :

Quelle(s) formation(s) avez-vous suivie(s) sur l'écoute, la relation d'aide, le deuil et/ou les soins palliatifs ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quel est le cadre de votre projet de formation ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quelles sont vos attentes spécifiques ?

.....

.....

.....

Signature du stagiaire

Signature et cachet de la structure

Date : / /

Prix de journée de la formation

<input type="checkbox"/> Bénévole ou futur bénévole, individuels sans prise en charge <i>NB : Bénévoles, la formation peut vous être en partie remboursée par votre association.</i>	80 €
<input type="checkbox"/> Formation continue prise en charge par votre structure	220 €
<input type="checkbox"/> Etudiant ou en recherche d'emploi (<i>justificatif à fournir</i>)	60 €
Nombre de jours choisisjour(s)
Montant total (selon situation cochée ci-dessus)euros

Mode de règlement :

Chèque à l'ordre de Empreintes. Virement bancaire.

Titulaire du compte : Empreintes Vivre son deuil Ile-de-France
IBAN FR76 1027 8060 7600 0204 9330 163 / BIC CMCIFR2A
CCM PARIS MAGENTA - GARE DE L'EST

**Bulletin à renvoyer à Empreintes, 7 rue Taylor 75010 PARIS
ou par mail administration@empreintes-asso.com.**

A réception du règlement, Empreintes accuse réception et confirme son accord. Votre inscription est alors définitivement validée. Empreintes se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant. Pour toute annulation moins de 30 jours avant la formation, des frais de 20% de l'inscription seront retenus.